



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Le Préfet

Cergy-Pontoise, le 3 avril 2020,

Le Préfet du Val-d'Oise

à

Mesdames et messieurs les parlementaires

Madame la présidente du Conseil départemental

Mesdames et messieurs les maires du Val-d'Oise

Objet : Covid-19 – Point de situation n°10

Au 3 avril, 17 809 patients sont diagnostiqués positifs au Coronavirus en Ile-de-France et 10 750 d'entre eux sont hospitalisés, dont 2 460 en réanimation. Dans le Val-d'Oise, 811 patients sont hospitalisés dont 151 en réanimation. Afin de faire face à l'évolution de la situation sanitaire en région, 138 patients en réanimation dont 18 du Val-d'Oise ont été transportés vers des établissements hospitaliers d'autres régions moins en tension. Le Val-d'Oise est aujourd'hui au 8ème rang national des départements les plus touchés par la mortalité liée à l'épidémie de Coronavirus.

Concernant les EHPAD, 53 des 73 établissements valdoisiens ont au moins un cas dépisté positif parmi leurs pensionnaires. Les consultations nécessaires au suivi médical des résidents de ces établissements sont réalisées à distance, par les professionnels de santé œuvrant au sein d'un des 12 centres de santé dédiés à la prise en charge ambulatoire des patients ne nécessitant pas une hospitalisation. Pour cela, chacun des 73 établissements a été doté des moyens de transmission de données nécessaires du type tablette tactile par l'agence régionale de santé.

La situation de nos aînés doit faire l'objet d'une vigilance toute particulière notamment au sein des EHPAD dont la situation sanitaire est suivie de très près quotidiennement, mais également à leur domicile. Je demande aux maires, avec l'appui de leurs centres communaux d'action sociale, de porter la plus grande attention aux aînés de leurs communes, pour lesquels les déplacements doivent être réduits au strict minimum. Les outils mis en place lors des épisodes de canicule, comme les contacts téléphoniques réguliers avec les personnes les plus vulnérables, doivent être mis en œuvre impérativement.

Dés demain, débiteront les opérations de versement des prestations sociales. Le réseau de la Poste est particulièrement mobilisé pour cela au travers de 22 bureaux situés essentiellement dans les zones urbaines sensibles. Un dispositif de sécurisation spécifique est mis en place en lien avec la Poste associant une présence d'agents de sécurité à l'intérieur des bureaux et des patrouilles statiques et dynamiques de la police ou de la gendarmerie aux abords de chacun des bureaux. Des files d'attente sont prévisibles. Dans ces circonstances, et à titre exceptionnel, je vous informe que les forces de l'ordre ne procéderont pas au contrôle des attestations des personnes qui seront présentes à partir de lundi devant les bureaux de poste. Je demande aux maires de donner des consignes similaires à leurs agents de police municipale, dont je tiens, à nouveau, à souligner l'engagement auprès des forces de sécurité intérieure afin de faire respecter la mesure de confinement.

Au-delà de cette mobilisation, les services postaux sont un service public de proximité dont il convient d'assurer la continuité comme le demandent nos concitoyens. A ce jour, 28 bureaux de poste, pour lesquels les jours et horaires d'ouverture ont été harmonisés au niveau départemental, sont ouverts sur la centaine que compte le Val-d'Oise. Afin de renforcer ce maillage, je remercie les maires des communes concernées de continuer à ouvrir leur agence postale communale.

S'agissant de l'accueil des enfants durant les vacances scolaires, l'accueil en crèche doit être maintenu et l'accueil des enfants en âge scolaire qui était pris en charge par l'Éducation nationale, doit être poursuivi en centres de loisirs sous l'égide des communes durant les quinze prochains jours. Pour ce faire, un millier de personnels de l'Éducation nationale est volontaire pour, si nécessaire, encadrer les enfants dans ces centres. Les contacts entre l'inspection de l'Éducation nationale et les communes concernées sont établis afin de permettre la mobilisation de ces personnels volontaires.

Je rappelle que les enfants bénéficiaires de ce service sont ceux des personnels soignants et des personnels des services de l'aide sociale à l'enfance, auxquels s'ajoutent désormais ceux des personnels du ministère de l'intérieur (police, gendarmerie, SDIS, préfecture).

En matière économique, je vous informe que pour faire face aux difficultés financières rencontrées par les crèches bénéficiant de la « prestation unique de service » versée par les caisses d'allocations familiales, les membres du conseil d'administration de la CNAF ont décidé le versement d'une aide à hauteur de 27 euros par place fermée et par jour pour les établissements employant des agents publics et de 17 euros pour les structures d'accueil. Cette aide viendra en complément de l'indemnisation au titre de l'activité partielle, versée pour compenser les salaires des employés contraints à l'inactivité.

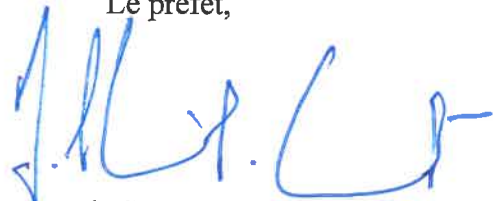
En outre, afin de faciliter les démarches des chefs d'entreprises, répondre à leurs interrogations et aplanir les difficultés qu'ils rencontrent, une cellule « continuité économique » est organisée au niveau régional. Si nécessaire, vous pouvez ainsi utilement les orienter vers les boîtes mail dédiées suivantes : idf-ut95.activite-partielle@direccte.gouv.fr et idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr

Enfin, j'appelle l'attention de tous, alors que débutent ce soir les vacances scolaires de printemps, sur le fait que les mesures de confinement interdisent tous déplacements vers un lieu de villégiature ou une résidence secondaire. Des contrôles très stricts seront organisés par la Police et la Gendarmerie sur les routes et dans les gares pour faire respecter l'obligation de confinement. En outre, je remercie les maires d'être particulièrement vigilants aux comportements de leurs administrés et de veiller à ce que les lieux de promenades ne soient pas accessibles malgré une météo qui s'annonce clémente, conformément à mon arrêté du 30 mars portant interdiction d'accès libre aux parcs, jardins, promenades, équipements sportifs d'accès libre, massifs forestiers et berges de l'Oise et de la Seine.

Sur l'ensemble de ces sujets, je me tiens à votre disposition pour toutes difficultés que vous pourriez rencontrer ou dont vous pourriez avoir l'écho dans cette période. Une adresse mail dédiée a notamment été mise en place à cet effet : pref-covid19@val-doise.gouv.fr

cordialement,

Le préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN